

DELIBERATION CFVU-023-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 avril 2021,

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 12 avril 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 24 mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 mai 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 12 avril 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 12 avril 2021 à 14h30, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

ROBLÉDO Christian	Excusé, connecté à 15h05 puis excusé à 15h45
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Connectée
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée
BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i>	Excusée
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Connectée
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
COADOU Franck	Connecté, puis excusé à 16h, donne procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Connecté
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Connecté
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Excusé puis connecté à 15h25
EVEILLARD Matthieu	Connecté
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Connecté
GARNIER Coraline <i>OGER__JUBEAU Augustin</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Connectée
GRIMAUULT Virginie	Connectée
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Connectée
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Connecté
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Connecté
MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i>	Connecté
NAUDIN Carole	Excusée, a donné procuration à Madame ROSSI
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Connectée
PARE Albert	Excusé, a donné procuration à Monsieur Marchand

PELOILLE Manuelle	Connectée
PELTIER Didier	Connecté
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
PRUNIER Delphine	Connectée
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Connectée
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE
TAXIL Bérangère	Connectée
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Monsieur FAYET
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Absent

Membre de droit connecté :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres présents à distance, invités par le Président :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation Professionnelle et Alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

HARTHEISER Florence, Directrice du SUMPPS

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MATHIEU Isabelle, Assesseure à la pédagogie, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

REY Anne, Directrice adjointe à la pédagogie, ESTHUA

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1. Vœux Parcours'Sup.....	1
1.2 Évolution du plan de continuité d'activité : examens.....	2
1.3 Révision de la rémunération des contrats étudiants	3
2. Approbation du procès-verbal	4
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 15 mars 2021	4
3. Enseignement et conventions	4
3-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2020	4
4. Enseignement et conventions	6
4.1. Certification en langue avec l'organisme PeopleCert	6
4.2 Modifications de Modalités de contrôle des connaissances (MCC).....	8
4.2 a ESTHUA : LP métiers de la mode parcours Création industrielle.....	8
4.2 b IUT : LP Métiers de la gestion et de la fiscalité	8
4.2 c Modifications du D.I.U. Santé au travail – option Infirmier - Faculté de santé – département de formation continue	8
4.3 Conventions	9
4.3 a Convention IUT/Lycée Chevrollier sur la LP Construction et réalisation de machines spéciales	9
4-3 b Avenant UA/UCO, pour modification d'un intitulé de parcours : Master Direction de projets ou établissements culturels - Parcours Spectacle vivant, gestion de projets culturels 9	9
5. Vie universitaire	10
5.1 Bilan à mi-mandat de la Vice-présidente étudiants	10
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 avril 2021	17

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 12 avril 2021, 34 membres sont connectés ou représentés (41 membres en exercice, 27 membres connectés et 7 membres représentés).

Madame MALLET précise que le Président ne peut se rendre disponible pour ce début de séance car il assiste à d'autres réunions.

1. Informations

1.1. Vœux Parcours'Sup

Madame MALLET présente ce point (*cf. tableau excel*).

Elle explique que les lycéens ont pu confirmer leurs vœux sur ParcoursSup.

Elle met en évidence les données les plus importantes.

34 597 vœux ont été formulés (hors B.U.T.) ; 30 582 avaient été exprimés l'an dernier. Ce chiffre tient compte des vœux formulés sur les portails. Il ne tient pas compte des sous-vœux.

Les femmes sont deux fois plus nombreuses à candidater que les hommes, comme l'an dernier.

Concernant l'accès aux PASS, 3 759 vœux ont été formulés, contre 3 932 vœux l'an dernier. 200 vœux supplémentaires ont été exprimés pour les L.A.S.

2 142 vœux supplémentaires ont été exprimés pour l'accès aux B.U.T., soit 19 583 vœux.

Il s'agit des premières données de toutes les formations. Les dossiers devront être classés pour les formations sélectives. Les prochaines données issues de ParcoursSup contiendront moins de candidats car certains étudiants n'auront pas été classés.

En réponse à une question de Madame TRAVIER, Madame MALLET précise que le document retrace les vœux formulés par les candidats avant classement. Il s'agit de candidatures confirmées.

Elle rappelle que le document mentionne le nombre de vœux formulés, et non pas le nombre de candidats qui postulent.

Monsieur LABOURET note une augmentation significative par rapport à l'an dernier. Même s'il ne s'agit que de vœux formulés, il est possible de prévoir une hausse des inscriptions à l'Université d'Angers.

Pour dresser ce constat, Madame MALLET répond qu'il faudrait avoir connaissance du nombre de vœux exprimés par chaque candidat. Sans cette donnée, aucune conclusion définitive ne peut être avancée.

Monsieur LABOURET constate tout de même que le nombre d'étudiants augmente au fur et à mesure des années. Il faudrait que les capacités d'accueil soient augmentées en conséquence. Madame MALLET répond que les capacités d'accueil ont été augmentées par rapport à l'an dernier, malgré quelques fermetures à Cholet. La démographie continuera de s'accroître dans les Pays de la Loire pendant quelques années. Une baisse de la démographie est actuellement constatée au niveau de la 6^{ème}.

Il n'est pas possible d'augmenter les places à l'Université de façon trop significative.

L'objectif est de savoir comment l'enseignement supérieur, dont les BTS, peut proposer des places à tous les lycéens. L'Université n'est pas la seule structure concernée.

Monsieur MARCHAND demande si certaines filières sont plus concernées par une augmentation. Madame MALLET répond que l'augmentation est notable dans toutes les filières. Elle est particulièrement significative en droit, notamment à Cholet, en LLSH et en S.V.T. Une baisse est observée en économie gestion.

Pour le droit, Monsieur MARCHAND précise que l'inscription à l'Université est l'une des seules possibilités. Madame MALLET confirme cette analyse, même si l'augmentation très importante reste surprenante.

1.2 Évolution du plan de continuité d'activité : examens

Madame MALLET rappelle qu'à l'exception des formations en santé et des examens prévus pour les modules santé des licences permettant l'accès aux études de santé (L.A.S.), les examens prévus en présentiel durant les 4 prochaines semaines seront reprogrammés à partir du 3 mai 2021 ou organisés à distance.

Les contrôles continus prévus dans le cadre d'enseignements dirigés ou de travaux pratiques peuvent être maintenus en présentiel.

Il conviendra d'attendre le 3 mai 2021 pour être certains que ces examens pourront réellement se tenir en présentiel.

A la suite d'une question de Madame BLIN, Madame MALLET répond que les concours ne sont pas concernés par ces mesures de report. Ils seront bien organisés selon les modalités initiales.

Madame PRUNIER précise que les épreuves pour la licence accès santé ont été organisées le samedi 10 avril. Les prochaines épreuves se tiendront les 22 et 23 avril 2021. Les épreuves sont organisées en demi-journées, dans le respect des mesures sanitaires.

Madame MALLET demande si les composantes ont réussi à reprogrammer leurs examens au mois de mai.

Madame REY précise que les épreuves sont organisées en distanciel à l'ESTHUA, le calendrier est en conséquence inchangé.

Monsieur FLEURANT précise qu'à la Faculté de LLSH, les examens sont prévus à partir du 17 mai 2021. L'organisation de ces examens en présentiel dépendra de ce qui sera précisé par le gouvernement.

Monsieur DANIEL précise qu'à la Faculté de DEG, les examens prévus en présentiel ont été reprogrammés à partir du 3 mai 2021. Les examens en distanciel sont maintenus. Certains étudiants partent en stage en avril, mais ils doivent revenir passer leurs examens en présentiel en mai. Cela pose des difficultés à certains étudiants, notamment à ceux qui réalisent leur stage à l'étranger. Ils devront passer en session 1 bis qui sera proposée en distanciel.

Madame MALLET précise qu'il convient de présenter les M.C.C. correspondantes en CFVU. Monsieur DANIEL répond que les ECTS ou les coefficients restent inchangés. Les services de

scolarité connaissant une surcharge de travail, il pourrait être pertinent que le Président prenne un arrêté général et collectif afin de faciliter les procédures.

Par ailleurs, la situation sanitaire du mois de mai est encore incertaine, les modalités actuellement prévues sont susceptibles d'évoluer.

A la suite d'une demande de précisions de Madame MALLET, Monsieur DANIEL répond que la tenue des sessions 1 bis devront permettre l'organisation des jurys en juillet, notamment pour les L3, afin que les étudiants puissent avoir leurs résultats pour les sélections en Master 1.

Monsieur LABOURET note que l'ESTHUA organise ses examens en distanciel. Il estime préférable pour les étudiants de passer leurs examens en présentiel.

Madame REY répond que l'ESTHUA a fait le choix de proposer ses cours sur tout le semestre en présentiel et en distanciel, en particulier pour tenir compte des difficultés financières des étudiants. Une partie des étudiants de l'ESTHUA sont à l'étranger, et il est délicat de leur demander de venir passer leurs examens en présentiel compte-tenu des mesures sanitaires actuelles. Cela représenterait par ailleurs un engagement financier important pour ces étudiants.

Ces conditions ont été précisées dès le début de l'année universitaire, afin de ne pas organiser des examens en distanciel au dernier moment comme l'an dernier. Les sujets sont adaptés à ce format du distanciel, pour limiter les fraudes à distance.

1.3 Révision de la rémunération des contrats étudiants

Madame MALLET explique que deux tarifs coexistent actuellement pour les contrats étudiants. Il est proposé l'ajout d'un troisième tarif, à un taux intermédiaire (1,3 fois le SMIC soit 14,66 € brut de l'heure), pour les étudiants appelés à intervenir au niveau du centre d'appel d'appui au numérique, mis en place de manière expérimentale à compter d'avril 2021 pour aider les étudiants.

Cette proposition sera soumise au vote du Conseil d'administration du jeudi 15 avril 2021.

Monsieur MARCHAND demande si les taux horaires sont en parfaite cohérence avec les missions confiées aux étudiants. Il constate que les étudiants qui exercent des missions d'accueil bénéficient du même taux horaire que les étudiants chargés d'aider les étudiants en situation de handicap. Il lui semble qu'il ne s'agit pas des mêmes responsabilités.

Madame MALLET répond que les rémunérations sont définies en fonction des responsabilités et de la charge de travail correspondante.

Monsieur MARCHAND demande comment les taux ont été définis.

Madame RAVAIN répond que la majorité des missions confiées aux étudiants bénéficient du taux 1.

Le tutorat bénéficie du taux le plus élevé, le taux 3, car cette mission nécessite un temps de préparation supérieur aux autres missions.

Il est exceptionnellement proposé un taux intermédiaire pour les étudiants intervenant dans le cadre du centre d'appui au numérique.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 15 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote

3. Enseignement et conventions

3-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2020

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

La présentation est réalisée en tenant compte de la ventilation des crédits 2021, par grands postes de dépenses.

Un delta assez important est observé entre les actions initialement prévues et celles effectivement réalisées, en raison de la crise sanitaire.

Le reliquat relatif au poste « initiatives et vie étudiante » (diapositive 10) est essentiellement lié à une partie du FSDIE qui n'a pas été consommée. Les actions des associations étudiantes ne se sont pas réalisées, une partie de ces actions concernant le Campus Day.

Le delta concernant le sport s'élève à un montant d'environ 25 000 € (diapositive 11). Il se justifie par l'annulation d'un aménagement spécifique de tribune pour l'un des spectacles prévus pour l'édition du Festival Spectacurieux qui n'a pu être organisé.

Concernant le volet santé (diapositive 12), il est constaté une augmentation de la masse salariale, sur les quotités de travail, notamment concernant la psychologie. L'essentiel du delta est lié à l'annulation du logiciel de rendez-vous du SUMPPS qui devait être paramétré. Différentes actions liées à l'accueil téléphonique n'ont pas été réalisées.

Le delta est d'environ 25 000 euros entre le prévisionnel et le réalisé.

Le delta est particulièrement important concernant le volet Culture, essentiellement lié à l'annulation du Campus Day (diapositive 13).

En décembre 2019, il a été décidé de consacrer 10% de la CVEC à la politique sociale étudiante. Cette décision a permis de mettre en place un certain nombre de dispositifs d'aide aux étudiants.

Le pourcentage de 7% prévu dans le prévisionnel n'était pas ventilé par action. Trois grands postes de dépenses concernent les dépenses de la politique sociale : des actions dédiées à la politique sociale ; des aides financières prises en charge par la cellule d'aides d'urgence sociale ; le soutien R.H. pour un renforcement au service social (diapositive 14).

Différentes dépenses ont été engagées, notamment sur le volet assistance numérique avec la mise à disposition d'ordinateurs et de clés 4G. Ces dépenses avaient initialement été fléchées dépenses CVEC mais elles avaient ensuite été justifiées auprès de la Région. Or, l'Université ne pouvait pas justifier 2 fois les dépenses, à la fois à la CVEC et à la Région. Les calculs ont été repris pour déterminer ce qu'il était possible d'intégrer dans la politique sociale pour la CVEC.

La dépense en politique sociale s'élève à un peu plus de 300 000€, alors que le prévisionnel était de 200 000 €.

Cela intègre l'aide à l'assistance numérique pour tout ce qui n'a pas été justifié auprès de la Région. Le montant de 55 000 euros pour ce volet peut sembler faible, mais il est en réalité bien supérieur à l'échelle de l'établissement. Le tableau ne présente qu'une partie des justifications de dépenses. Celles qui concernent seulement la CVEC.

Différentes dépenses sanitaires s'ajoutent aux points évoqués, s'élevant à 130 000 euros.

Des dépenses ont aussi été engagées en lien avec le logement et la plateforme « logement » mise en place.

Le total des dépenses s'élève à 1 404 682,57 €, avec un reliquat de - 52 472,43 € sur l'année 2020.

157 021, 65 € sont consacrés à de la masse salariale (hors contrat étudiant), ce qui représente 9,75% du montant global.

Depuis la mise en œuvre de la CVEC, le reliquat cumulé depuis septembre 2018 s'élève à 156 093,57 €.

L'utilisation de ce reliquat a été évoquée en commission CVEC le 6 avril 2021, et fera l'objet d'un vote à celle du 18 mai 2021 et en CVET du 3 juin 2021.

Les élus de la CFVU doivent se prononcer par l'intermédiaire d'un vote sur le bilan des actions menée en 2020 et, en conséquence, sur le montant total des dépenses associées, soit 1 404 682,57 €.

Monsieur LABOURET se réjouit que la masse salariale représente moins de 10% du montant total de la CVEC.

Monsieur BORDET précise que la masse salariale des agents de l'Université a été distinguée de l'emploi étudiant, pour affiner la visibilité des contrats étudiants au sein de l'Université. Le soutien de l'emploi étudiant en interne est en effet une action sociale à part entière.

Monsieur VERON rappelle que ce pourcentage des 10% a été décidé en interne. Ce pourcentage n'est pas imposé par les textes réglementaires. L'Université pourrait être conduite à dépasser ce pourcentage si nécessaire.

Le reliquat observé doit être corrélé aux recettes que l'Université perçoit du CROUS. Le CROUS ne communique les recettes qu'au 1^{er} juillet de l'année N+1. Le budget 2021 a été préparé, mais le montant précis de la recette CVEC ne sera réellement connu qu'au mois de juillet 2021. Depuis 2 ans, la recette est un peu supérieure aux crédits de dépenses, ce qui peut générer en fin d'année un reliquat qui n'était pas prévu.

Monsieur BORDET ajoute que, concernant le volet social, il s'agit bien d'un état des dépenses de la CVEC en interne. Il pourrait être possible d'ajouter un montant non négligeable sur le volet social qui a été alimenté par d'autres sources de financement, comme le don financier, le mécénat, l'appel à projets CVEC CROUS de l'an dernier, avec plus de 100 000 euros obtenus sur l'aide sociale étudiante.

Ce bilan n'est en aucun cas une représentation de l'effort global de l'institution pour aider les étudiants l'an dernier. Le bilan complet sera dressé ultérieurement.

Le bilan des actions conduites en 2020 grâce aux financements de la CVEC est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

4. Enseignement et conventions

4.1. Certification en langue avec l'organisme PeopleCert

Madame MALLET rappelle que les dispositions du décret du 3 avril 2020 avaient provoqué une incompréhension de la part de tous les universitaires. Il est demandé que tous les étudiants de licence, licence professionnelle, D.U.T. passent une certification en langue anglaise pour valider leur diplôme. Le passage de cette certification n'est pas conditionné à une exigence de niveau.

Le Ministère a ensuite proposé un appel d'offres. Un courrier du 5 janvier 2021 a annoncé que l'organisme PeopleCert était le lauréat du marché. Le Ministère souhaitant que la certification en langue soit reconnue dans le monde socio-économique international, il semble surprenant de choisir un organisme qui n'est pas reconnu.

Par ailleurs, il avait été indiqué que les Universités n'auraient rien à financer pour mettre en œuvre cette certification. Or, ce n'est pas le cas. Un certain nombre d'obligations ont été imposées aux Universités, comme la mise à disposition de salles d'examens qui doivent être équipées de systèmes audios spécifiques. Il était nécessaire de prévoir 1 surveillant pour 25 candidats, surveillants rémunérés par l'Université. Les Universités doivent également réceptionner et garder les tests dans des coffres, transmettre les listes des étudiants à l'organisme PeopleCert.

L'organisme ne propose que deux dates possibles. Une première date située entre le 25 mai 2021 et le 30 mai 2021 et une autre après le 15 juin 2021. Compte tenu des difficultés sanitaires actuelles, il semble raisonnable de ne pas proposer la certification en langue anglaise cette année. Les étudiants concernés appartenaient aux filières LEA, LLCER, les licences professionnelles et le D.U.T. « techniques de commercialisation ».

Une décision similaire a été prise dans une majorité d'universités.

Monsieur LABOURET précise que les élus de la Fé2A sont d'accord avec cette proposition de ne pas organiser la certification en langues cette année, voire pour les années à venir. Les étudiants et les enseignants en langues se sont opposés assez fortement à la manière dont la certification en langue a été imposée.

Actuellement, 15 associations représentant les étudiants, mais aussi le corps enseignant, demandent le retrait de ce décret.

Trois grands points de l'apprentissage de la langue vont être évalués sur les 4 points reconnus par l'Union Européenne. L'expression orale n'est pas évaluée avec cette certification. Par ailleurs, cette organisation extérieure est peu reconnue du monde universitaire et professionnel. Il a compris que le non-passage de la certification pourrait remettre en cause l'obtention de la licence.

Madame MALLET précise qu'il n'est pas exigé de niveau pour cette certification. Monsieur LABOURET répond que la Fé2A juge cela problématique. La Fé2A ne s'oppose au principe du passage de cette certification. L'Université propose par exemple de faire passer le TOEIC. La Fé2A estime pertinent que l'Université propose aux étudiants la possibilité de bénéficier de certifications. Les modalités actuelles proposées ne leur conviennent pas.

Il a noté que toutes les licences seront concernées par cette certification à compter de la rentrée prochaine. Il demande si le processus sera décalé d'un an, en ne proposant la certification à la rentrée prochaine qu'aux étudiants ciblés cette année ou si l'ensemble des étudiants inscrits en licence, B.U.T. et licence professionnelle seront concernés.

Madame MALLET répond que le lauréat a été connu tardivement, les conditions sanitaires ne permettent pas de mettre en place la certification de façon convenable et sécurisante cette année. Les dispositions du décret risquent de s'appliquer à tous les étudiants de licence, licence professionnelle et B.U.T., même s'il n'est pas modifié et que le prestataire reste le même.

Un certain nombre d'universités ont transmis un courrier directement à la Ministre ou ont acté, par un vote en CFVU, le fait de ne pas proposer la certification en langue cette année.

Monsieur DOUESNEAU estime que les diplômes de licences, licences professionnelles ou B.U.T. permettent déjà la validation d'un certain niveau de langue. Une certification supplémentaire est en ce cas inutile.

Madame MALLET répond que, si tous les étudiants passent cette certification, il leur sera très probablement demandé de justifier de leur niveau d'anglais au moment du dépôt du dossier de candidature en Master. Les étudiants devront en conséquence augmenter leur niveau de langues, ce qui correspond aux attendus du Ministère. Cela correspond à l'origine aux objectifs du premier Ministre Edouard PHILIPPE, qui souhaitait que tous les étudiants de licence aient acquis un certain niveau d'anglais. Ce niveau ne peut qu'augmenter avec le passage de la certification.

Tous les étudiants font de l'anglais à l'Université d'Angers. Dans certaines universités, quelques formations ne proposent pas d'anglais. Par exemple, les universités proches de pays comme l'Allemagne vont plutôt proposer d'apprendre l'allemand. L'exigence d'une certification en langue anglaise sera plus complexe à appréhender pour ces universités.

Monsieur TOFFOLI estime qu'il serait plus pertinent que les universités proposent la certification en langue elles-mêmes, avec des organismes plus reconnus, sans la rendre obligatoire et en offrant la possibilité de passer une certification dans une langue différente de l'anglais. Le Ministère pourrait peut-être constater en ce cas qu'il n'est pas nécessaire d'imposer un organisme puisque les Universités se seraient emparées du sujet.

Monsieur ROBLÉDO souhaite préciser quelques éléments de contexte. Le décret répond à une volonté du Premier Ministre qui souhaitait que tous les étudiants disposant d'une licence, licence professionnelle, ou D.U.T. puissent attester d'un niveau de langue. Le premier Ministre a estimé qu'il n'était pas possible de laisser les universités seuls arbitres de ce niveau de langue. Ces propos ont suscité une controverse, la crainte étant que les universités ne soient dessaisies sur d'autres sujets à l'avenir. Des universitaires travaillent sur le principe de la certification du niveau de langues, par le biais du CLES.

Le Ministère a estimé que le CLES n'était pas prêt, et que la certification devait être attestée par un organisme dont le résultat permet d'avoir une importante reconnaissance internationale. En ce sens, le choix du lauréat, qui n'est pas reconnu dans ce domaine a fortement surpris.

Si ces éléments ne sont pas modifiés à l'avenir, les Universités pourraient se prononcer de façon défavorable au passage de la certification en langues au-delà de cette année universitaire.

Par ailleurs, le coût que devra supporter les universités n'était pas dans le cahier des charges initial.

Le point sera de nouveau soumis au vote de la CFVU lorsque l'organisation de la certification en langue sera envisagée pour l'année prochaine.

L'Université d'Angers a déjà fait passer ce type de certifications, pour certains diplômes pour lesquels cela était obligatoire. Au-delà du choix de l'organisme, il est exigé un niveau à atteindre. Il lui semble important d'avoir un objectif de niveau de langues à atteindre.

L'Université d'Angers n'organisera pas les examens de la certification en Anglais avec l'organisme PeopleCert cette année.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.2 Modifications de Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

4.2 a ESTHUA : LP métiers de la mode parcours Création industrielle

Madame MALLET explique qu'il s'agit d'un changement de la seconde option, il sera proposé « méthode industrielle » au lieu de « design », certains noms de cours seront différents.

Madame REY ajoute que cette modification s'inscrit dans une démarche de réactivité par rapport à l'évolution du marché dans le domaine de la mode et de la production de vêtements. La maquette reste globalement inchangée.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

4.2 b IUT : LP Métiers de la gestion et de la fiscalité

Madame MALLET explique qu'il s'agit d'une modification des épreuves de seconde session pour l'année prochaine. L'épreuve aurait lieu au niveau de l'unité, portant sur une ou plusieurs matières.

Monsieur BOUSSEAU ajoute que la session 2 est très difficile à organiser. Il faut tenir compte des délais à respecter pour la tenue du jury de la session 1, puis d'un délai pour l'organisation de la session 2, tout en tenant compte du profil alternant des étudiants concernés. Il a été décidé une simplification, pour les étudiants et les enseignants. Le jury de première session définit les UE qui sont capitalisées et les épreuves à repasser.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 34 voix pour et 1 abstention, 1 membre s'est déconnecté en cours de séance.

4.2 c Modifications du D.I.U. Santé au travail – option Infirmier - Faculté de santé – département de formation continue

Madame MALLET précise que le D.I.U. sera ouvert en année civile à partir de 2021 et non pas en année universitaire, en raison de la situation sanitaire. Il sera demandé une présentation orale des travaux d'application en contrôle terminal, avec un minimum de 10 sur 20 exigé à cette épreuve.

Monsieur TOFFOLI constate que deux tiers de la note finale portera sur du contrôle terminal et un tiers sur du contrôle continu. Il lui paraît important d'accentuer à l'avenir le contrôle continu, notamment en cohérence avec le projet Thélème qui va se mettre en place.

Madame MALLET répond qu'il s'agit d'un DIU organisé en formation continue dont les modalités des épreuves ne peuvent pas être comparées aux évaluations de licence. Les modalités d'examen proposées du DIU sont plus simples à appréhender pour ce public de formation continue.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3 Conventions

4.3 a Convention IUT/Lycée Chevrollier sur la LP Construction et réalisation de machines spéciales

Madame MALLET explique qu'il s'agit de réactiver un partenariat déjà existant. Tous les étudiants sont inscrits à l'Université d'Angers mais ils vont suivre certains cours sur des machines-outils particulières au Lycée Chevrollier, avec des intervenants du lycée. Le lycée alimente également les candidats via ses BTS.

Monsieur BOUSSEAU ajoute que la convention ne présente pas d'aspect financier. L'objectif est que les étudiants puissent utiliser des robots et des machines dans le domaine de l'hydraulique pour former les étudiants de la LP sur ces domaines. L'IUT accueille un certain nombre de BTS de Chevrollier dans la formation, différents enseignants du lycée interviennent dans ce cadre.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

4-3 b Avenant UA/UCO, pour modification d'un intitulé de parcours : Master Direction de projets ou établissements culturels - Parcours Spectacle vivant, gestion de projets culturels

Madame MALLET explique que le parcours concernant le diplôme du Master « Direction de projet » n'est pas correct. Il est donc proposé un avenant à la convention qui avait été établie, avec indication précise du parcours « Spectacle vivant, gestion de projets culturels ».

Madame REY explique que la fiche AOF déposée pour l'offre de formation en Master mentionnait bien ce parcours pour l'UCO. Une erreur matérielle a été détectée par la suite. Il s'agit de rectifier cette erreur.

L'avenant à la convention est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5. Vie universitaire

5.1 Bilan à mi-mandat de la Vice-présidente étudiants

Madame Camille BLIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise qu'elle a construit sa présentation en trois parties : les actions menées et/ou accompagnées (diapositives 25 à 33), les différentes rencontres qu'elle a pu faire (diapositives 34 à 42) et les perspectives (diapositives 44 à 52).

Madame BLIN rappelle qu'elle a été élue le 9 mars 2020, soit une semaine avant le premier confinement. Cette première année de mandat n'a pas été de tout repos puisqu'il a fallu faire face à la crise sanitaire et aux mesures de confinements.

Certains des projets qu'elle avait présenté aux élus lors de sa candidature ont été reportés. Elle a néanmoins pu mener ou accompagner différents projets, notamment afin de lutter contre la précarité étudiante, accrue par la crise sanitaire.

Elle cite la mise en place de la cellule d'aides d'urgence. La cellule a dans un premier temps étudié des dossiers d'étudiants souhaitant retourner dans leur pays d'origine. Il leur a été proposé de financer leur billet de retour, avant qu'un autre dispositif dédié ne naisse.

De nombreux dossiers d'étudiants qui ne correspondent pas aux critères d'attribution d'aides du CROUS ont également été étudiés.

La cellule d'aide d'urgences avait initialement été mise en place de mars 2020 à décembre 2020. Ses missions ont malheureusement été reconduites, la précarité étudiante étant toujours d'actualité.

La précarité numérique étant de plus en plus importante, Monsieur BORDET, la Fé2A, les associations PCI, les courants numériques, le Maker Center et elle-même ont mis en place le projet « Précanum ». Par le biais d'Emmaüs connect ou d'Angers mécénat, des ordinateurs d'occasion ont été prêtés aux étudiants dans le besoin. Pour mener à bien ce projet, des réunions hebdomadaires ont été mises en place dès le 8 juin 2020 afin d'être opérationnel pour la rentrée universitaire 2020-2021.

Concernant le projet d'épicerie solidaire qu'elle avait évoqué lors de la présentation de sa candidature, elle a constaté que plusieurs associations menaient un projet de même ampleur. C'est la raison pour laquelle, lors de la commission vie étudiante d'Angers Loire campus, la commission a décidé de soutenir le projet d'Agoraé de la Fé2A, qui sera accompagné. Des réunions, des échanges, ont été organisés à cet effet et elle espère l'ouverture de cette épicerie solidaire courant septembre 2021. Elle apporte à cette occasion son soutien à l'épicerie mise en place sur l'esplanade par le BDE Droit. Elle remercie l'ensemble des étudiants impliqués lors des distributions alimentaires mises en place par l'université d'Angers, le Secours populaire et le CROUS.

Le projet de distributeurs de protections périodiques gratuites lui tient particulièrement à cœur. Ce projet est en train de se concrétiser avec l'aide de Monsieur BORDET et de différents acteurs du projet. Les protections périodiques seront financées par l'Université d'Angers. Elle espère que ces distributeurs pourront être installés dans les toilettes du rez-de-chaussée des différents campus d'Angers, de Cholet, de Saumur, des Sables d'Olonne et des services communs vers le mois de juin 2021. L'objectif est de voir ce projet être opérationnel à la rentrée 2021 puis de le pérenniser par la suite.

Elle a également mené ou accompagné différentes actions autour de la vie des campus.

Madame RICHARD, Madame MALLET, Monsieur BORDET et elle-même ont convié les élus étudiants des conseils centraux et des conseils de gestion des composantes ainsi que les directeurs de composantes afin de faire part des dispositifs mis en place par l'université d'Angers pour accompagner au mieux les étudiants pendant la crise sanitaire. L'objectif était également de pouvoir récolter les témoignages d'étudiants de chaque composante. Cette réunion a été reconduite 3 fois cette année. Une 4^{ème} réunion a réuni les élus étudiants. Elle projette, durant sa deuxième année de mandat, de pérenniser le projet en accord avec les élus étudiants qui ont apprécié l'initiative.

Elle accompagnera, avec 18 autres membres, le projet des 50 ans de l'Université d'Angers, porté par Monsieur BORDET et Madame GRIMAULT. A cette occasion, de nombreuses actions sur différentes thématiques seront proposées, telles que la formation, la recherche, le volet international, territorial et la vie des campus.

Lors de la rentrée universitaire 2020-2021, Madame BLIN souhaitait rencontrer les associations étudiantes afin de pouvoir apprendre à les connaître, parler de leur projet, faire le lien entre les associations et l'université d'Angers et pouvoir répondre à leurs attentes.

Elle a été contrainte de reporter ce projet au mois de février, notamment à cause du second confinement. Elle a commencé son tour des associations à partir de la fin du mois de février, mais elle n'a pas encore terminé de rencontrer les 60 associations de l'Université d'Angers.

Elle espère pouvoir mettre en place le festival étudiant contre le racisme et les discriminations l'an prochain. Aucune édition n'a pu être proposée cette année.

Madame BLIN fait part des différentes rencontres internes et externes à l'Université d'Angers qu'elle a pu faire durant cette première année de mandat. Elle est également intervenue à plusieurs reprises dans les médias (diapositives 35 à 42).

Madame BLIN présente quelques perspectives pour sa deuxième année de mandat.

Elle souhaite parachever son tour des associations étudiantes.

A la suite des rencontres avec ces associations, elle a ressenti un manque de lien et de dialogue entre les associations étudiantes de l'Université. L'objectif est de faire en sorte que les associations étudiantes aient plus de liens entre elles, afin de pouvoir s'entraider mais aussi pour créer des projets en commun. Pour cela, en plus du maintien des réunions de rentrée avec les associations, elle envisage d'organiser des réunions avec les associations en fonction de leurs composantes d'appartenance.

Un groupe de travail va être mis en place pour travailler sur la charte des associations étudiantes, afin qu'elle puisse davantage convenir aux associations étudiantes de l'Université.

Elle envisage de créer un conseil des élus étudiants. Ce conseil aura pour objectif de permettre aux élus étudiants d'échanger ensemble. Elle pourra leur transmettre les informations relatives aux différents conseils de l'Université d'Angers, mais aussi faire remonter dans les différentes instances les problématiques des étudiants de certaines composantes.

Pour tenter de remédier à la faible participation aux instances démocratiques des étudiants, elle souhaite promouvoir les élections étudiantes, notamment lors des réunions de rentrée, mais aussi en organisant d'autres réunions dans l'année. L'objectif est d'informer et que les étudiants élus puissent faire bénéficier de leur expérience. Elle envisage d'organiser des débats entre les candidats à l'approche des élections pour permettre aux étudiants de se forger leur propre avis.

Elle souhaite promouvoir le rôle de Vice-président étudiants auprès de la population étudiante, car il est trop souvent méconnu. Elle envisage dans ce cadre d'être présente aux réunions de rentrée universitaire. Les conditions sanitaires actuelles n'étaient pas suffisamment favorables pour mener à bien ce projet dès cette rentrée universitaire.

Elle souhaite faire le tour des composantes pour aller à la rencontre des étudiants.

Elle présente les projets dans lesquels elle compte s'investir concernant l'égalité et la prévention (diapositives 49 à 51).

Elle travaille actuellement activement avec l'association inclusion 49, qui permet l'intégration sociale des personnes en situation de handicap psychique. Elle travaille également avec l'association des étudiants en médecine d'Angers, afin de mettre en place une campagne préventive sur les troubles psychiques des étudiants. Une campagne de sensibilisation sera menée afin de prévenir notamment les crises suicidaires.

Ce projet est en phase de réflexion. D'autres associations seront invitées, et éventuellement le SUMPPS, à participer à ce projet.

En conclusion, elle précise qu'il n'existe pas de formation au rôle de Vice-présidente étudiants puisque chaque université est différente et chaque Vice-président également. Elle a fait de son mieux dans le contexte de la situation sanitaire actuelle. Cela n'a pas été toujours facile. Cette première année lui a permis d'en apprendre davantage sur elle-même mais aussi sur son rôle. Cela lui permettra de mieux appréhender sa 2ème année de mandat.

L'objectif de cette 2ème année de mandat est d'accompagner au mieux l'Université d'Angers et ses usagers vers un retour un présentiel qui, elle l'espère, sera plus important.

Madame MALLET remercie Madame BLIN pour ce bilan, et souligne la difficulté de la mission de Vice-président étudiants dans le contexte de la crise sanitaire. Elle la félicite pour tout ce qu'elle a pu entreprendre et sa participation à tous les conseils, commissions etc...

Monsieur LABOURET la remercie pour cette présentation et pour cette première année de mandat. Tous les étudiants ont été impactés par la crise sanitaire, il conçoit que son rôle n'a pas dû être simple. Chaque association ou syndicat a dû s'adapter.

Il précise qu'un véritable problème de précarité étudiante est notable. L'Université, les associations ont tout mis en œuvre pour aider les étudiants.

Il demande si elle soutiendra le projet Agoraé de la Fé2A, et en cas de réponse positive, par quel biais elle envisage d'en faire la promotion.

Il est secrétaire général du BDE d'Histoire. Il estime que les associations n'ont pas assez de lien entre elles et craint que la simple organisation de réunions ne suffise pas à pallier ce problème. Il demande quelles sont les autres alternatives à envisager. La vie associative et une grande richesse de l'Université d'Angers, il faut l'accompagner en conséquence.

Il demande quelles ont été ses actions dans le cadre d'Angers Loire Campus.

La Fé2A a jugé un défaut de communication entre elle et les élus étudiants. La mise en place des groupes de travail est une bonne idée. Il craint que s'il s'agit simplement d'organiser une réunion par semestre, cela ne soit pas suffisant. L'important n'est pas tant de faire des réunions mais plutôt que les informations soient bien transmises, afin de favoriser un travail de collaboration.

Madame BLIN répond qu'elle soutient le projet de l'Agoraé. Elle ne peut que soutenir ce projet d'épicerie solidaire. Ce qui lui pose un problème, ce sont les critères définis pour bénéficier de cette épicerie solidaire. Il faut en effet justifier d'un reste à vivre ou d'un échelon de bourse. Elle estime que la précarité étudiante ne devrait pas être axée sur ces seuls critères. Elle souhaiterait l'ouverture cette épicerie solidaire à tous les étudiants, à l'instar de ce qui a été fait par le BDE Droit.

Concernant l'aspect associatif et l'organisation de réunions, elle a déjà évoqué ce sujet avec les associations étudiantes, en leur demandant si cela leur plairait d'avoir des réunions entre les composantes. La réponse a été très positive, et certaines associations ont fait part elles-mêmes de cette proposition.

Elle a pris rendez-vous avec Madame Amandine GIRARD, Responsable du pôle Vie associative et initiatives étudiantes et Coordination de la Parenthèse, pour savoir ce qui peut être mis en place pour créer cette cohésion entre les associations étudiantes.

Concernant Angers Loire Campus, elle a assisté à la réunion avec les élus de la Fé2A, elle a apporté son soutien pour des projets communs.

Concernant la communication avec les élus étudiants, Madame BLIN a mis en place des réunions pour leur faire part des projets de l'Université d'Angers et des informations correspondantes. Elle essaie de communiquer le plus possible mais elle reste aussi parfois sans réponse, ce qu'elle regrette. Elle a porté à la connaissance des élus étudiants ses coordonnées et est à la disposition de tous ceux et celles qui veulent la contacter.

Monsieur LABOURET regrette que Madame BLIN ne soutienne pas le projet de l'Agoraé, qui va permettre à des étudiants d'avoir accès à des denrées à un prix très bas. Il regrette qu'elle s'oppose à ce projet plutôt qu'elle ne l'accompagne, en envisageant éventuellement de changer des éléments. Le projet va réellement être proposé et les étudiants sont très satisfaits. Il se réjouirait du soutien de la Vice-présidente étudiants.

Madame BLIN réitère ses propos : elle soutient ce projet, même si elle est gênée que cette épicerie ne soit pas ouverte à tous les étudiants. Son objectif est de pouvoir accompagner cette épicerie solidaire et de la promouvoir. Elle soutient globalement tous les projets d'épicerie solidaire. Il est primordial que les étudiants puissent se nourrir.

Monsieur TOFFOLI souhaite s'exprimer au nom des étudiants de l'Université d'Angers, non élus. Il demande ce qui a pu ressortir des discussions amorcées. Il faut que ces discussions soient portées à la connaissance d'une majorité d'étudiants et non pas qu'elles se tiennent entre une élite de 10 à 20 personnes, qui ont déjà des informations, parce qu'ils sont aux postes de dirigeant d'associations par exemple.

Il estime que la communication dans ce cadre doit être améliorée. Il prend acte de l'objectif fixé pour la deuxième année de mandat. Il lui demande de transmettre son expérience à l'issue

de ces deux années de mandat. Il est nécessaire que les transitions entre les mandats de vice-présidents étudiants puissent se faire dans de bonnes conditions.

Les discussions doivent pouvoir être transformées en projets. Il lui rappelle qu'elle n'est pas toute seule. Il faut faire fi des clivages idéologiques, politiques. L'objectif est de pouvoir mener à bien des projets en commun. Des étudiants non élus sont prêts à s'impliquer sur certains projets. Il faut aller chercher ces étudiants.

Madame BLIN reconnaît qu'il a été difficile d'instaurer une réelle communication, en raison du distanciel imposé par les conditions sanitaires. Elle a créé un groupe facebook « élus étudiants » de l'Université d'Angers. Les associations étudiantes vont pouvoir s'en saisir pour faire part de tous leurs dispositifs, des événements qu'elles créent. L'objectif est que les étudiants puissent s'entraider. Elle cite le cas d'étudiants qui souhaitaient donner leurs meubles à d'autres étudiants et s'est réjouie de cette solidarité manifeste au sein d'un même groupe. Elle a eu la chance de rencontrer des étudiants qui sont venus à sa rencontre, elle a également entrepris différentes démarches. Des étudiants l'ont rencontrée pour mettre en place des projets, pour rompre l'isolement des étudiants. Elle a fait en sorte de les rapprocher de projets ou dispositifs mis en place par l'Université d'Angers. Elle les a également accompagnés pour qu'ils mettent en place leurs propres projets, même si l'exercice était parfois délicat. Un étudiant souhaitait par exemple animer le projet Discord et elle l'a encouragé en ce sens.

La communication est une problématique importante. Elle se dit ouverte et essaiera d'être la plus accessible possible, notamment en étant présente aux réunions de rentrée, mais aussi en faisant le tour des composantes pour pouvoir rencontrer les étudiants.

Monsieur TOFFOLI lui conseille de s'entourer. Elle ne peut pas tout entreprendre seule.

Madame BLIN a le désir de pouvoir travailler avec les élus étudiants, les associations, sans compétitivité autour de syndicats, d'associations plus politisées. Son objectif est vraiment de pouvoir travailler avec tous les étudiants.

Monsieur DOUESNEAU remercie Madame BLIN pour son importante disponibilité, y compris le week-end. Il estime qu'elle reste accessible à tous les étudiants, quelle que soit leur filière. Elle est très proche des étudiants, à l'écoute de leurs problèmes. Associé à d'autres BDE, il souhaite la remercier d'être présente aux manifestations organisées pour les étudiants.

Il lui apporte tout son soutien pour la mise en place programmée du Conseil des étudiants.

Monsieur AKIN est le chargé de mission de la Vice-présidente étudiants. Il souhaite préciser que la mission de VPE implique une charge de travail conséquente. Il quantifie ce travail d'une durée d'environ 60h par mois. Il espère un accompagnement de l'Université pour cette deuxième année, dans le contexte de crise Covid.

Madame MALLET espère que sa deuxième année de mandat permettra de mieux faire connaître les missions du Vice-président étudiants et, par voie de conséquence, les missions de tous les élus étudiants au sein des conseils centraux et des commissions.

La place des étudiants en tant qu'élus est très importante.

Madame PRUNIER remercie Madame BLIN de son investissement. Elle lui demande comment elle arrive à concilier sa mission d'élue avec ses études et comment elle envisage de s'entourer d'une équipe pour l'aider dans cette mission.

Madame BLIN répond que la mission de Vice-présidente étudiants nécessite un temps important. Elle ne bénéficie pas de dispense d'assiduité, ce qui lui impose une organisation très rigoureuse pour concilier ses études et sa mission d'élue. Elle arrive néanmoins à concilier les deux. Monsieur AKIN, son chargé de mission, est toujours présent pour la représenter, et représenter les étudiants, lorsqu'elle ne peut pas se rendre disponible pour assister à certaines réunions.

Madame PRUNIER demande comment Madame BLIN a pu s'entourer, et comment les missions de son équipe ont été réparties.

Madame BLIN répond qu'elle ne dispose pas d'équipe à proprement parler, mais elle peut compter sur les associations étudiantes, les élus étudiants et sur les vice-présidents de l'Université d'Angers qui l'aident dans l'exercice de ses missions.

Madame PRUNIER estime qu'il pourrait être pertinent de constituer une équipe, afin d'avoir une vision plus éclairée et une communication plus efficace.

Madame BLIN précise que c'est l'objectif qu'elle poursuit, avec le conseil des élus étudiants qu'elle envisage de mettre en place.

Concernant les études de Madame BLIN, Madame BARBE explique que la Faculté des LLSH n'a pas proposé de dispense d'assiduité totale, mais a consenti des aménagements pour permettre à Madame BLIN de poursuivre ses études en honorant ses engagements de Vice-présidente étudiants.

Elle la félicite pour son engagement. Madame BLIN a toujours été attentive aux étudiants et aux relations entre les étudiants et les enseignants. Elle la félicite pour son engagement dans ses études et ses responsabilités de Vice-présidente étudiants.

Monsieur DOUESNEAU demande si Madame BLIN pourrait réellement s'entourer d'une équipe, si la réglementation le permet.

Madame MALLET répond que Madame BLIN peut s'appuyer sur tous les services de l'Université en tant que Vice-président étudiants, à l'instar de tous les autres vice-présidents. Le Président de l'Université a la même considération pour l'ensemble des vice-présidents de l'Université. Madame BLIN fait partie de l'équipe de la gouvernance. Elle peut à ce titre s'appuyer sur la direction de la communication.

Madame BLIN souhaite à cette occasion remercier le Président de l'Université ainsi que l'ensemble des vice-présidents pour son intégration. Tous les vice-présidents étudiants des universités françaises ne sont pas aussi impliqués dans l'équipe de la gouvernance.

Monsieur DOUESNEAU a conscience que Madame BLIN fait partie intégrante de la gouvernance. Il souhaiterait néanmoins savoir si elle pouvait s'entourer d'une équipe qu'elle aurait constitué elle-même.

Madame MALLET répond qu'il faudrait alors envisager un autre fonctionnement.

Monsieur AKIN précise que la nomination des chargés de mission est réalisée par le Président de l'Université, avec information du Conseil d'administration.

Madame MALLET répond que les statuts actuels ne prévoient qu'un seul chargé de mission, élu au Conseil d'administration. Elle ajoute que cela peut éventuellement faire l'objet d'une discussion.

Monsieur MARCHAND conseille également à Madame BLIN de s'appuyer davantage sur les élus et les associations.

Madame BLIN rappelle que cela correspond à son objectif. Elle précise aussi avoir formulé des demandes de prises de rendez-vous, notamment avec la FÉ2A, sans avoir obtenu de réponses.

Monsieur MARCHAND l'encourage à contacter directement les élus plutôt que l'association FÉ2A.

Dans le fil de discussion, différents élus ou membres invités remercient Madame BLIN pour son investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h00.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 avril 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 avril 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du Procès-Verbal
3. Prospective et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Vœux Parcours'Sup

1-2 Évolution de l'organisation de l'UA : examens

1-2 Révision de la rémunération des contrats étudiants

1.1. Données Parcours'Sup

➤ Lien vers le document

1.2 Évolution du P.C.A.: examens

Les **évaluations prévues** dans le cadre d'enseignements dirigés (TD) ou de travaux pratiques (TP) peuvent être maintenues, **dans les mêmes conditions que les enseignements** et les étudiants en seront informés par leurs scolarité.

À l'exception des formations en santé, et des examens prévus pour les modules santé des licences permettant l'accès aux études de santé (L.AS), **les examens** prévus en présentiel durant les 4 prochaines semaines **seront reprogrammés à partir du 3 mai ou organisés à distance**. Les étudiants en seront informés par leur service de scolarité.

POUR INFORMATION

1.3. Révision des rémunérations des contrats étudiants

Il s'agit principalement de remettre à jour certains éléments de la note sur les modalités de rémunération des contrats étudiants votée par le CA le 1^{er} juillet 2010.

- au niveau des références réglementaires (codification du décret 2007-1915 dans le Code de l'Education aux art. L811-2 et D811-1 à D811-9) introduisant certaines modification mineures au niveau des missions 5° et 6°

 - 5° Appui aux personnels des bibliothèques **et des autres services**

 - 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; **actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable**

- au niveau de la mise à jour du lien vers le site web de l'UA

- **au niveau des taux de rémunération : ajout d'un taux intermédiaire (1,3 fois le SMIC) pour les étudiants appelés à intervenir au niveau du centre d'appel d'appui au numérique mis en place de manière expérimentale à compter d'avril pour aider les étudiants.**

La note sera soumise au vote des membres du Conseil d'administration du jeudi 15 avril 2021.

POUR INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 15 mars 2021 – **VOTE**

3. Prospective et moyens

3-1 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2020 - **VOTE**

3.1 Bilan usage CVEC 2020

Rappel

- Un bilan réel de l'utilisation de la CVEC 2020 à présenter devant les instances
 - En GT CVEC (16/02)
 - En commission CVET (18/02)
 - En CFVU (12/04)
 - En CA (15/04)

INITIATIVES ET VIE ETUDIANTE

Action	Prévisionnel	Réalisé
FSDIE	107 570 €	52 603,51€
Aide à la mobilité	50 000 €	54 554 €
La Parenthèse	15 000 €	8 320,78 €
Living Center BUA	200 000 €	200 000 €
Mission égalité	5 000 €	4 438,18 €
Communication	5 000 €	12 000 €
Mobilier Espaces étudiants BUA	0	7 217,67 €
Total	385 570 €	339 134,09 €

SPORT

Action	Prévisionnel	Réalisé
Pack gratuit	150 000 €	150 000 €
Parcours Santé (provision)	160 532 €	160 532 €
Masse salariale (33%)	9 500 €	9 325, 28 €
Aménagement SUAPS pour Spectacurieux	25 000 €	0 €
Covid – Matériel Tournage	0 €	5 076 €
Total	345 032 €	324 933 €

SANTE

Action	Prévisionnel	Réalisé
Médecine préventive	158 505 €	158 505 €
Logiciel de RDV	10 000 €	0 €
Masse salariale infirmière de prévention	31 047 €	30 805,20 €
Masse salariale Augmentation Quotité de travail	10 000 €	22 834,76 €
Masse salariale Renforcement service sanitaire	12 574	13 202,16 €
Accueil téléphonique	27 600 €	0 €
Total	249 726,00 €	225 347,12 €

CULTURE

Action	Prévisionnel	Réalisé
Carte culture	45 000 €	44 822, 86 €
Campus Day	60 000 €	0 €
Spectacurieux	30 000 €	18 538,50 €
Galleries Exposition	32 000 €	23 982,06 €
Equipement Le Quatre	50 000 €	63 450, 71 €
Masse salariale Initiatives étudiantes	29 344 €	32 045,89 €
Masse salariale Régisseur	27 483 €	27 715, 41 €
Total	273 827 €	210 555,43 €

POLITIQUES SOCIALES

Action	Prévisionnel	Réalisé
10% CVEC Politique sociale	142 000 €	←
Relais Handicap (contrats étudiants)	0 €	4869,20 €
Masse salariale Assistant.e service social	23 500 €	21 092,95 €
Logement étudiant	0 €	43 173,32 €
Contrats étudiants Accueil rentrée	0 €	25 738,26 €
Covid – Aide d’urgence	0 €	21 450 €
Covid – Dépenses sanitaires (Gel, masques)	0 €	130 786,60 €
Covid – Emploi étudiants	0 €	2 329,32 €
Covid – Assistance numérique	37 500 €	55 273, 00 €
Total	203 000,00 €	304 712,65 €

Une somme non ventilée par action, mais intégrant une volonté politique

- **Actions dédiées**
- **Aides financières**
- **Soutien RH (renforcement service social)**

En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
339 134,09 €	324 933 €	225 347,12 €	210 555,43 €	304 712,65 €	1 404 682,57 €
- 46 435,91 €	- 20 098,72 €	-24 378,88 €	- 63 271,57 €	101 712,65 €	- 52 472,43 €

Dont Masse salariale :

157 021,65 € soit 9,75% (hors contrat étudiant)

En résumé

- Des actions prévues, réalisées
- Des actions prévues, annulées
- Des actions non prévues, mises en œuvre

- Un reliquat cumulé sur 2018-2020 de :
 - **156 093,57 €**
- Quelle utilisation de ce reliquat ?
 - Sujet discuté en commission CVEC le 6 avril, fera l'objet d'un vote en commission CVEC du 18 mai 2021 et en CVET du 3 juin 2021.

En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
339 134,09 €	324 933 €	225 347,12 €	210 555,43 €	304 712,65 €	1 404 682,57 €
- 46 435,91 €	- 20 098,72 €	-24 378,88 €	- 63 271,57 €	101 712,65 €	- 52 472,43 €

Dont Masse salariale :

157 021,65 € soit 9,75% (hors contrat étudiant)

Avis de la CVET du 25 mars : Unanimité

POUR VOTE

4. Enseignement et conventions

4-1 Certification en langue avec l'organisme PeopleCert – **VOTE**

4-2 Modifications de Modalités de contrôle des connaissances (MCC) – **VOTES**

4-3 Conventions - **VOTES**

4.1 Certification en langue avec l'organisme PeopleCert – vote

Rappel du contexte :

- La publication du décret du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et au Diplôme Universitaire de Technologie, a soulevé une incompréhension unanime
- Le courrier du 5 janvier 2021 annonce le lauréat du marché : Organisme PeopleCert
- Les Universités souhaitent avoir un libre choix des dispositifs les plus pertinents pour le passage de cette certification en Langue Anglaise.
- Il est proposé, à l'instar d'autres universités françaises, de ne pas entrer dans le processus au titre de cette année universitaire.

POUR VOTE

4-2 Modifications de Modalités de contrôle des connaissances

➤ **ESTHUA : LP métiers de la mode parcours Création industrielle**

Il est proposé un changement de la seconde option : méthode au lieu de Design

➤ **IUT : LP Métiers de la gestion et de la fiscalité : comptabilité**

Il s'agit de modifications d'épreuves : UE2-Droit et UE3-Communication : Épreuve de session 2 au niveau de l'unité, portant sur une ou plusieurs matières composant l'unité (et non plus épreuve de session 2 au niveau de chaque matière)

➤ **Faculté de santé – département de Formation Continue :**

D.I.U. Santé au travail – option Infirmier

Ouverture du DIU en année civile à partir de 2021 - Présentation orale des travaux d'application en contrôle terminal avec un minimum de 10 sur 20 exigé à cette épreuve.

POUR VOTES

4-3 Convention IUT/Lycée Chevrollier sur la LP Construction et réalisation de machines spéciales

- Réactivation d'un partenariat déjà existant.

Tous les étudiants sont inscrits à l'Université d'Angers mais ils vont suivre certains cours sur des machines outils particulières au Lycée Chevrollier, avec des intervenants du lycée. Le lycée alimente également les candidats via ses BTS.

POUR VOTE

4-3 Avenant UA/UCO, pour modification d'un intitulé de parcours : Master Direction de projets ou établissements culturels - *Parcours Spectacle vivant, gestion de projets culturels*

- Le parcours concernant le diplômes du Master « Direction de projet » n'est pas correct.

Il est donc proposé un avenant à la convention qui avait été établie, avec indication précise du parcours « *Spectacle vivant, gestion de projets culturels* ».

POUR VOTE

5. Vie universitaire

5.1 Bilan à mi-mandat de la Vice-présidente étudiants - **INFORMATION**

Bilan à mi-mandat de la Vice-présidente étudiant.e.s - Informations

I. Actions menées et/ou accompagnées

- A. *Lutte contre la précarité étudiante*
- B. *Vie des campus*
- C. *Projets reportés*

II. Rencontres

- A. *Rencontres internes à l'Université d'Angers*
- B. *Rencontres externes à l'Université d'Angers*
- C. *Interventions dans les médias*

III. Perspectives

- A. *Vie associative*
- B. *Démocratie universitaire*
- C. *Egalité et prévention*

Introduction

Début de mandat : 9 mars 2020

Contexte inédit : Crise sanitaire



I. Actions menées et/ou accompagnées

A. Lutte contre la précarité étudiante

A. *Cellule d'aide d'urgence*

Objectifs :

- Apporter une aide financière aux étudiant.e.s en situation de précarité à la suite de la crise sanitaire.
- Apporter une aide financière aux étudiant.e.s qui ne correspondent pas aux critères d'attribution d'aides du CROUS :
 - Doctorant.e.s
 - Etudiant.e.s internationaux
 - Etudiant.e.s de plus de 35 ans

I. Actions menées et/ou accompagnées

A. Lutte contre la précarité étudiante

B. Précanum

Objectifs :

- Lutte contre la précarité numérique
- Soutien au développement d'actions étudiantes inter-associatives

Prêts :

- Ordinateurs fixes et portables
- Tablettes
- Clés 4G

Première réunion : 08/06/2020

Lancement du projet : septembre 2020



I. Actions menées et/ou accompagnées

A. Lutte contre la précarité étudiante

C. Epicerie solidaire

Contexte : la précarité étudiante étant grandissante, de nombreuses organisations et associations étudiantes ont souhaité développer le projet de mettre en place une épicerie solidaire.

L'idée étant de faire un seul projet commun, la commission vie étudiante d'Angers Loire Campus, a décidé de soutenir le projet d'AGORAE de la Fé2a.



I. Actions menées et/ou accompagnées

A. Lutte contre la précarité étudiante

D. Distributeurs de protections périodiques gratuites

Objectifs :

- Lutter contre la précarité menstruelle
- Proposer des protections périodiques biologiques et éco-responsables

Act.eur.rice.s du projet :

- L'association Règle On Ça
- L'Université d'Angers
- Le Maker Center
- La Fondation UA
- Le CROUS



I. Actions menées et/ou accompagnées

B. Vie des campus

A. *Dialogue avec les élu.e.s étudiant.e.s*

Contexte : Suite à la crise sanitaire, le lien avec les élu.e.s étudiant.e.s était primordial.

Objectifs :

- Informer les étudiant.e.s des dispositifs mis en place par l'UA
- Récolter les témoignages des étudiant.e.s de chaque composante

Perspectives :

- Pérenniser ce dispositif

I. Actions menées et/ou accompagnées

B. Vie des campus

B. Projet des 50 ans de l'UA

Personnes concernées :

- Etudiant.e.s
- Personnel

Thématiques :

- Formation
- Recherche
- International



- Territorial
- Vie des Campus (sport, culture, santé...)

I. Actions menées et/ou accompagnées

B. Vie des campus

C. Rencontre avec les associations étudiantes

Objectifs :

- Faire le lien entre les associations étudiantes et l'UA
- Répondre aux attentes des associations étudiantes
- Echanger autour des projets passés, en cours et à venir

Dates : Février/avril

Associations rencontrées : 19

I. Actions menées et/ou accompagnées

C. Projet reporté

Festival Etudiant Contre le Racisme et les Discriminations.

II. Rencontres

A. Rencontres internes à l'Université d'Angers

A. Rencontre avec les directeurs de composantes

Objectifs :

- Mieux connaître les composantes
- Faire connaissance
- Répondre aux attentes des directeurs de composantes

Dates : Septembre-Octobre 2020

II. Rencontres

A. Rencontres internes à l'Université d'Angers

B. Rencontre avec les direct.eur.rice.s des services communs

Objectifs :

- Mieux connaître les services communs de l'Université d'Angers
- Faire connaissance
- Répondre aux attentes des services communs de l'UA

Dates : Septembre-octobre 2020

II. Rencontres

A. Rencontres internes à l'Université d'Angers

C. Rencontre avec les associations étudiantes

Objectifs :

- Faire le lien entre les associations étudiantes et l'UA
- Répondre aux attentes des associations étudiantes
- Echanger autour des projets passés, en cours et à venir

Dates : Février/avril

Associations rencontrées : 19

II. Rencontres

B. Rencontres externes à l'Université d'Angers

A. Angers Loire Campus

Objectifs :

- Echanger avec les associations du territoire angevin
- Echanger autour des projets communs

Dates :

- 02/07/2020
- 08/10/2020
- 02/12/2020

II. Rencontres

B. Rencontres externes à l'Université d'Angers

B.CEVPU

Objectifs :

- Rencontrer les VPE de France
- Formations au rôle de VPE
- Echanger autour de projets communs



Dates :

- 66^{ème} rencontre nationale : 10/07/2020
- 67^{ème} rencontre nationale : 10/10/2020

II. Rencontres

C. Rencontres politiques

A. *Frédérique Vidal*

Objectif : échanger autour de la précarité étudiante.

Date : 23/10/2020

Personnes présentes :

- Université du Mans
- Université de Nantes
- Université d'Angers
- CROUS
- Les élu.e.s étudiant.e.s, doctorant.e.s



II. Rencontres

C. Rencontres politiques

B. Benjamin Kirschner

Objectif : échanger autour des problèmes de logement sur Angers.

Date : Décembre 2020

II. Rencontres

C. Rencontres politiques

C. Rectorat des Pays de la Loire

Objectif : échanger autour de la précarité étudiante

Date : 11/12/2020

Personnes présentes :

- Université d'Angers
- Université du Mans
- Université de Nantes
- CROUS
- Elu.e.s étudiant.e.s



II. Rencontres

D. Interventions dans les médias

A. *Vie universitaire*

- UA
- Ouest France

B. *Situation sanitaire*

- France-Inter
- UA
- Ouest France

C. *Précarité étudiante*

- Radio Campus
- Ouest France
- France 3

III. Perspectives

A. Vie associative

A. Rencontre avec les associations étudiantes

Objectifs :

- Faire le lien entre les associations étudiantes et l'UA
- Répondre aux attentes des associations étudiantes
- Echanger autour des projets passés, en cours et à venir

Dates : Février/avril

Associations rencontrées : 19

III. Perspectives

A. Vie associative

B. Lien entre les associations étudiantes

Objectifs :

- Créer du lien entre les associations étudiantes
- Permettre aux associations de monter des projets communs

Propositions :

- Maintenir les réunions des associations étudiantes de l'UA
- Organiser des réunions des associations étudiantes par composantes

III. Perspectives

A. Vie associative

C. Charte des locaux des associations étudiantes

Contexte : la charte actuelle ne correspond pas aux attentes des associations étudiantes.

Objectifs :

- Réécrire la charte des locaux des associations étudiantes
- Permettre aux associations étudiantes d'avoir un local selon leurs besoins

III. Perspectives

B. Démocratie universitaire

A. Conseil des élu.e.s étudiant.e.s

Contexte : Depuis le premier confinement, des réunions avec les élu.e.s étudiant.e.s des conseils de gestions et des conseils centraux ont été organisées afin de faire part des dispositifs de l'Université d'Angers et de récolter les avis étudiant.e.s de différentes composantes.

Objectifs :

- Reconduire ce projet dans le temps
- A terme : conseil des élu.e.s étudiant.e.s

Souhait partagé par les élu.e.s étudiant.e.s

III. Perspectives

B. Démocratie universitaire

B. Promotion des élections étudiantes

Contexte : les élections précédentes ont montré un faible taux de participation des étudiant.e.s

Objectifs :

- Promouvoir les élections lors des réunions de rentrée
- Récouter les témoignages des élu.e.s étudiant.e.s
- Organiser des débats entre les différent.e.s candidat.e.s

III. Perspectives

B. Démocratie universitaire

C. Promotion du rôle de VPE

Contexte : le rôle de la Vice-Présidence Etudiante est trop souvent méconnu auprès du public étudiant.

Objectifs :

- Présentation aux réunions de rentrée
- Tour des composantes pour discuter avec les étudiant.e.s
- Communication au sein de l'UA sur le rôle de la Vice-Présidence Etudiante



université
angers

III. Perspectives

C. Égalité et prévention

A. Visibilité de la cellule VDH

En lien avec la commission égalité

Contexte : la cellule VDH n'est pas suffisamment connue auprès du personnel de l'UA ni même auprès des étudiant.e.s.

Objectifs :

- Informer les usagers de l'UA de l'existence de ce dispositif tout au long de l'année
- Faire des campagnes de communication afin de visibiliser davantage la cellule VDH



III. Perspectives

C. Égalité et prévention

B. Toilettes non-genrées

Contexte : les toilettes mixtes/non genrées voient de plus en plus le jour dans les lycées mais aussi dans les universités de France.

Objectif :

- Travailler sur l'égalité des "genres"

III. Perspectives

C. Égalité et prévention

C. Prévention des troubles psychologiques

Contexte : La situation sanitaire actuelle a fait émerger une souffrance psychique plus importante. Certain.e.s étudiant.e.s ont confié ne pas avoir consulté de professionnel.le ne pensant pas être légitime.

Objectifs :

- Prévenir la souffrance psychique à travers une campagne de prévention :
 - A partir de quand est-ce qu'on doit consulter ? Quels sont les symptômes ?
 - Auprès de qui dois-je m'adresser ?
 - Comment se comporter avec une personne en souffrance ?

En lien avec Inclusion 49 et l'ADEMA, en coordination avec le dispositif d'écoute « Nightline »

Conclusion

Contact

Mail : cablin@etud.univ-angers.fr

Twitter : @Camille_Blin

N° : 07.55.67.10.49

Prochains CFVU et CAC

CFVU

- Lundi 17 Mai 2021 à 14h30
- Lundi 14 Juin 2021 à 14h30
- Lundi 5 Juillet 2021 à 14h30

Conseils Académiques

- Mardi 13 avril à 14h30
- Mercredi 19 mai à 9h30
- Mardi 15 juin à 14h30
- Mardi 6 juillet à 14h30